



CONTRIBUTION DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)



L'agriculture bretonne en chiffres

REPÈRES

L'agriculture bretonne

60% du territoire
30 040 exploitations
68 000 agriculteurs

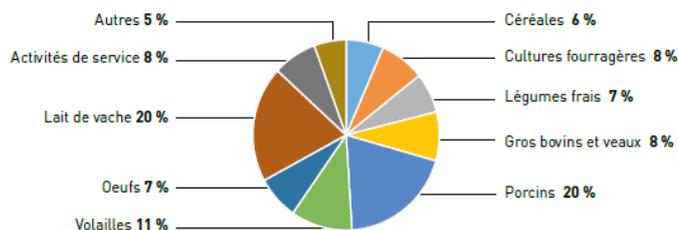
La PAC en Bretagne

+ 500 M€ / an
(FEAGA, FEADER)

La Région Bretagne

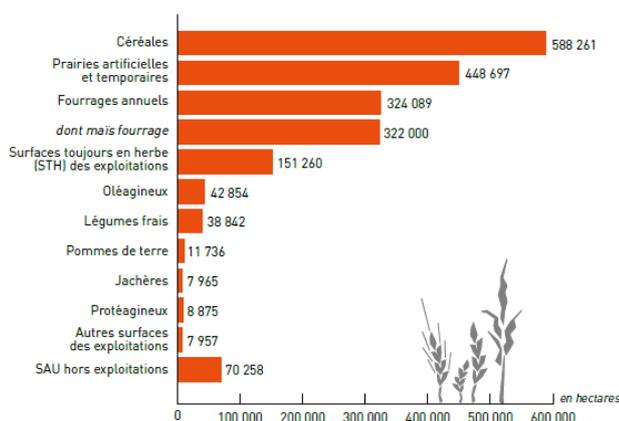
autorité de gestion du FEADER
depuis 2014

Valeur de la production agricole bretonne en 2016



Source : Agreste Disar - Comptes de l'agriculture provisoires 2016 retraitement Chambres d'agriculture de Bretagne

Répartition de la surface agricole bretonne en 2017



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2016 provisoire retraitement Chambres d'agriculture de Bretagne

Une consultation publique sur l'avenir de la PAC



Olivier Allain, Vice-président en charge de l'agriculture
Réunion publique à Pleyben, 25 septembre 2017

Le Conseil régional a lancé de septembre à octobre 2017 une consultation publique sur l'avenir de la PAC. Cette dernière a pris la forme d'une consultation en ligne accessible à tous, de quatre réunions territoriales (1/département), d'une séance de travail de la Commission Economie, agriculture et mer, Europe appuyée sur des auditions et d'une réunion de restitution.

La démarche entreprise par le Conseil régional a été unanimement saluée. La consultation a largement mobilisé, au-delà même du monde agricole, et malgré un sujet aussi technique que peut l'être la PAC. Les échanges étaient apaisés sans antagonisme marqué dans les prises de position.

4 réunions territoriales : env. 400 participants

1 plateforme en ligne : 142 participations
110 contributions
415 votes

Les 6 propositions de la Région Bretagne sur l'avenir de la PAC

La contribution de la Région sur l'avenir de la PAC a été soumise au vote et adoptée lors de la session du Conseil régional le 15 décembre 2017. Les contributions recueillies lors de la consultation publique ont largement alimenté les 6 propositions retenues.

1- Pour une PAC plus régulatrice

La PAC ne répond plus aux objectifs fixés par le Traité de « stabilisation des marchés » et de garantie d'un « niveau de vie équitable aux agriculteurs ». Elle doit trouver un équilibre entre les vertus de l'économie de marché et la nécessité d'une régulation publique. La PAC doit disposer d'outils de régulation des marchés agricoles,

publics et privés, et permettre le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs au sein de la chaîne alimentaire. En parallèle les productions agricoles doivent faire l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre des négociations commerciales.

2- Pour des aides couplées semi-contracycliques

Les aides découplées à l'hectare sont impuissantes à canaliser l'extrême volatilité des marchés agricoles. Nous proposons un système d'aides semi-contracycliques, avec un marché libre autour d'un prix d'équilibre défini par production, et des outils d'intervention déclenchés au-delà d'un prix-

plancher et un prix plafond. Un tel système éviterait le gâchis d'argent public lorsque les prix sont trop hauts, et la ruine des agriculteurs lorsqu'ils sont trop bas. Un cofinancement du premier pilier ouvrirait la porte à une concurrence déloyale en Europe et doit être exclu.

3- Pour un soutien plafonné et réservé aux agriculteurs actifs

La future PAC doit soutenir des actes de production agricole, ce qui implique de conditionner les aides directes au statut d'agriculteur professionnel actif.

Afin d'assurer une répartition équitable un plafonnement des aides à l'actif est nécessaire.

4- Pour un renforcement du second pilier qui accompagne les mutations

Le second pilier permet d'apporter une aide ciblée en fonction des spécificités de chaque territoire. A ce titre les Régions sont l'échelon le plus pertinent pour en assurer la gestion. Il doit être renforcé pour mieux accompagner les évolutions de l'agriculture.

L'installation des jeunes, les investissements de modernisation, les évolutions de pratiques et le soutien aux organisations de producteurs sont des priorités.

5- Pour un budget maintenu et pluriannuel

Le développement de nouvelles politiques communes doit s'accompagner de nouvelles ressources et surtout pas empiéter sur les politiques existantes. Le budget de la PAC sur 7 ans doit être maintenu au niveau actuel. Toutefois, le

système semi-contracyclique que nous proposons, s'il est bien géré, est susceptible de générer des économies sur l'ensemble de la période. Cela suppose une pluriannualité du premier pilier, comme c'est déjà le cas pour le second.

6- Pour une PAC plus simple et une gouvernance clarifiée

La PAC doit être simplifiée dans sa mise en œuvre, à tous les niveaux de gouvernance : Union européenne, État et Région. La Région Bretagne ne revendique que la gestion du second pilier, mais le

cadre national doit être réduit au strict minimum, voire disparaître pour éviter toute source inutile de complexité.



“

Nous sommes l'une des plus importantes régions agricoles d'Europe et nous entendons bien le rester. Au-delà du poids de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie bretonne, cela fait partie de notre identité, de notre culture, et il n'y a rien de plus essentiel.

J'ai le sentiment que les agriculteurs se questionnent plus que jamais sur les évolutions de leur métier et sont même prêts à les anticiper pour prendre un temps d'avance.

J'y vois une Bretagne agricole qui a envie de réussir, qui ne manque pas d'idées pour s'adapter, qui a compris qu'il est possible de conjuguer production et respect de l'environnement et, même, d'en faire un argument commercial, une Bretagne agricole prête à passer à l'offensive.

Tout notre travail au niveau européen doit viser à ce que ces bonnes intentions se traduisent concrètement dans la réforme de la PAC.”

Loïg Chesnais-Girard

Président du Conseil régional de Bretagne

Région Bretagne, janvier 2018 – Photos de couverture : © L'Œil de Paco



CONTACT

Conseil régional de Bretagne
Direction de l'économie
agriculture@bretagne.bzh